

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 14 MAI 2002, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES,

- LOUISE DION ROY, Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES COUTURE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- JEAN-CLAUDE CROTEAU, Ville de Montmagny
- JEAN-PIERRE DESPRÉS, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- DENIS GIROUX, Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- NORBERT MORIN, Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, et Daniel Racine, coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

M. Lachance félicite M. Norbert Morin à titre de nouveau maire de la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

2002-05-01

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. MARCEL CATELLIER

APPUYÉ PAR: MME JEANNE-MANCE DUSABLON

ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Session du 09 avril 2002
4. DISCUSSIONS DIVERSES :
5. AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
 - 5.1 Politique nationale de la ruralité – SUIVI
 - 5.1.1 Signature du Pacte rural
 - 5.1.2 Comité de mise en oeuvre
 - 5.2 Gestion des matières résiduelles
 - 5.2.1 Collecte sélective
 - 5.2.1.1 Procédures de financement selon règlement d'emprunt 2002-12

- 5.2.1.2 Procédures de financement – Acceptation soumission
- 5.2.1.3 Nouveau compte bancaire
- 5.2.2 Échéancier de travail et échéancier de communication
 - 5.2.2.1 Les Arts de la Scène
 - 5.2.2.1.1 Participation de la Commission scolaire
 - 5.2.2.2 Organisme « Après ... Récupération »
 - 5.2.2.3 Régie d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles
 - 5.2.2.4 Collecte sélective Québec
- 5.3 Schéma en sécurité incendie:
 - 5.3.1 Dépôt des soumissions
 - 5.3.2 Modification du plan de travail
- 5.4 Renouvellement des assurances
- 5.5 Politique de gestion des cours d'eau
- 5.6 Réaménagement des locaux
- 5.7 Nomination Comités
 - 5.7.1 Bureau des délégués
 - 5.7.2 Comité de gestion des matières résiduelles
 - 5.7.3 Solide
- 5.8 Estran – Paiement
- 5.9 Centre d'études collégiales de Montmagny
- 5.10 Rencontre avec M. Michel Beausoleil (21h30)
- 6. AMÉNAGEMENT :
 - 6.1 Adoption du règlement de contrôle intérimaire sur les productions animales en zone agricole
 - 6.2 Projet de schéma d'aménagement révisé
 - 6.3 Modification de la réglementation de zonage à Montmagny
 - 6.4 Modification du territoire des unités de gestion des Appalaches
 - 6.5 Fête de la Pêche : MRC de Montmagny et Parc régional des Appalaches
 - 6.6 Projet de protection et mise en valeur des milieux humides
 - 6.7 Rapport : Inspection intermunicipale – Cause de la Municipalité Ste-Euphémie
 - 6.8 Parc linéaire Monk assemblée annuelle
 - 6.9 Gestion par bassin versant Lac Frontière, Lac Jally.
 - 6.10 Plan de transport Chaudière-Appalaches
 - 6.11 Documents promotionnels du territoire: Office du tourisme, Parc régional des Appalaches, Montmagny Ville-Musée
 - 6.12 Demande des Concassés du Cap
 - 6.13 Engagement du chargé de projet
 - 6.14 Gestion des oies
- 7. CORRESPONDANCES:
 - 7.1 CRCD – Assemblée générale annuelle
 - 7.2 Régie du bâtiment du Québec
 - 7.3 Comité de l'environnement (Cap-St-Ignace)
 - 7.4 Ministère des Régions
 - 7.5 Corporation de mise en valeur de Grosse-Ile
 - 7.5.1 Nomination Corporation de mise en valeur de la Grosse-Ile
 - 7.5.2 Demande de maintien de l'implication de la communauté au développement et à la gestion de Grosse-Ile
 - 7.6 CRSBP
 - 7.7 Solidarité rurale du Québec
 - 7.8 Commission scolaire de la Côte-du-Sud
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes du mois d'avril 2002
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 07 mai 2002
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
 - 9.1 Comité de Sécurité publique
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 UPA
 - 10.2 Lettre de remerciements du CLSC pour la vaccination Hépatite C
 - 10.3 Terres publiques
 - 10.4 Manoir des Érables et Croisières Lachance – Grands Prix du Tourisme Québécois

11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

3.1 SESSION DU 9 AVRIL 2002

2002-05-02

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR: M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session 9 avril 2002 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

4. DISCUSSIONS DIVERSES

5. AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :

5.1 POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

2002-05-03

5.1.1 SIGNATURE DU PACTE RURAL

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, dans le cadre de l'entente à intervenir avec le ministère des Régions relativement au Pacte rural, s'engage à signifier son attente au CLD afin que ce dernier s'engage à affecter son agent rural pour appuyer la mise en œuvre du Pacte rural.

ADOPTÉ.

2002-05-04

5.1.2 COMITÉ DE MISE EN OEUVRE

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR: M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le comité de mise en œuvre, chargé de proposer le conseil de la MRC dans ses investissements tout en s'assurant du respect des engagements précisés au Pacte rural, soit formé des membres suivants :

- M. Pierre Lachance, préfet
- M. Jean-Claude Croteau, maire
- M. Jean-Pierre Després, maire
- Mme Louise Dion-Roy, maire
- M. Pierre Thibaudeau, maire
- M. Daniel Racine, d.g. adjoint
- M. Jean-Louis Proulx, agent rural du CLD.

ADOPTÉ.

5.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.2.1 COLLECTE SÉLECTIVE

5.2.1.1 Procédures de financement - Modification du règlement d'emprunt 2002-12

2002-05-05

- **ATTENDU QUE** la MRC de Montmagny se propose d'emprunter par **billets** un montant total de 949 129\$ en vertu du règlement d'emprunt 2002-12;
- **ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces **billets** sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR: M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les **billets** seront signés par le préfet et la secrétaire-trésorière;

QUE les **billets** seront datés du 21 mai 2002;

QUE les **billets** porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15% payable semi-annuellement;

QUE les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit:

- 301 129,00\$
- 316 100,00\$
- 331 900,00\$.

ADOPTÉ.

5.2.1.2 Procédures de financement - Acceptation soumission

2002-05-06

IL EST PROPOSÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR: M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la MRC de Montmagny accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE pour son emprunt de 949 129\$ par **billets** en vertu du règlement numéro 2002-12 au prix de 98.81500 échéant en série 3 ans comme suit:

301 129,00\$	3,35%	21-05-2003
316 100,00\$	3,90%	21-05-2004
331 900,00\$	4,50%	21-05-2005

QUE les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ.

5.2.1.3 Nouveau compte bancaire

2002-05-07

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la MRC de Montmagny ouvre un nouveau compte bancaire à la Caisse populaire Desjardins de Montmagny pour la gestion du règlement d'emprunt 2002-12 dans un compte distinct et que le préfet, ou le préfet adjoint, et la directrice générale, ou le directeur général adjoint, soient autorisés à être les signataires autorisés sur ce compte.

ADOPTÉ.

5.2.2 ÉCHÉANCIER DE TRAVAIL ET ÉCHÉANCIER DE COMMUNICATION

La MRC de L'Islet a confirmé son intérêt à travailler avec la MRC de Montmagny pour la tenue d'une **conférence de presse conjointe (qui aura finalement lieu le 28 mai prochain à 11h00 à Cap-St-Ignace)** afin de lancer officiellement la mise en place de la collecte sélective à compter du 1^{er} septembre prochain. Nous partagerons également les coûts de deux outils promotionnels communs (dépliant d'informations et aide-mémoire aimanté « frigo »), de même que des publicités communes via les médias régionaux.

UNE INVITATION OFFICIELLE SERA TRANSMISE SOUS PEU.

Un article est déjà rédigé et sera transmis aux municipalités locales pour publication dans leur journal local pour faire connaître le slogan, le thème, l'image et la façon de faire la collecte sélective.

Une réunion des secrétaires-trésoriers/d.g. aura lieu sous peu pour de la formation à ce sujet.

→ La prochaine étape de planification est l'horaire de collecte par alternance pour chacune des MRC/ (municipalités).

2002-05-08

5.2.2.1 Les Arts de la Scène

IL EST PROPOSÉ PAR: MME LOUISE DION-ROY
APPUYÉ PAR: M. GILLES COUTURE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte la proposition des Arts de la Scène pour la réalisation d'une pièce de théâtre comprenant 21 représentations dans les écoles du territoire et 1 extrait pour la Conférence de presse prévue en septembre prochain, le tout selon les termes du contrat à intervenir au coût de \$10 000, taxes incluses.

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

5.2.2.1.1 Participation de la Commission scolaire

La Commission scolaire a confirmé sa participation au concours projeté en assumant les frais de transport.

2002-05-09

5.2.2.2 Organisme "Après... Récupération"

- CONSIDÉRANT QU'il serait nécessaire d'apporter certaines modifications/précisions au projet d'entente déjà soumis (réf. Résolution 2002-04-06) à intervenir avec le Centre de récupération l'"Après...Récupération" pour le traitement des matières résiduelles, recyclables de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées visent une meilleure équité entre les municipalités de la MRC de Montmagny et la MRC de L'Islet et que ces modifications visent principalement les articles suivants:
 - o Article 3.2
 - o Article 3.6
 - o Article 5.2
 - o Article 5.5
 - o Article 5.6
 - o Article 5.9
 - o Article 5.11 (Retard)
 - o Article 6.3 (Rejets)
 - o Article 7 (Clause d'économie de transport et de développement régional à 35\$/t.m.)
 - o Article 8 (Durée)

IL EST PROPOSÉ PAR: M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR: M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si ici au long était reproduit;
- QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny accepte les modifications proposées au projet d'entente à intervenir avec l'organisme « ***Après... Récupération*** », et que la MRC de Montmagny s'engage à verser à l'organisme une redevance fixée à 35\$ la tonne métrique de matières résiduelles recyclables acheminées par les municipalités au Centre de récupération, conformément à la clause d'économie de transport et de développement régional, le tout conditionnellement à l'approbation par le Ministre des Affaires municipales de la demande de dérogation déposée conformément à la résolution 2002-03-05;
- QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la MRC de Montmagny (conditionnellement à l'obtention de la demande de dérogation à la procédure d'appel d'offres);
- QUE la présente résolution modifie et remplace la résolution 2002-04-06 adoptée à la session d'avril 2002 concernant l'entente à intervenir avec l'organisme l'"Après... Récupération".

ADOPTÉ.

5.2.2.3 Régie d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles

La Régie a soumis un projet modifié et voici les commentaires proposés relativement à ce projet :

1. À l'article 2 a), l'objet devrait porter seulement sur les matières résiduelles **non recyclables** et :
 - i. À l'article 4 b) on devrait parler de matières résiduelles non recyclables
 - ii. À l'article 4 d) on devrait parler de matières résiduelles non recyclables
 - iii. À l'article 4 e) on devrait préciser que, nonobstant l'objet de l'entente, en matière de collecte sélective....
 - iv. À l'article 4 f) on devrait préciser que, nonobstant l'objet de l'entente, en matière de gestion des boues
2. À l'article 13, il y a une erreur dans la formule.
3. À l'article 20 , en matière de nouvelle adhésion, celles qui auront à fermer un ancien site (passif environnemental) ne seront pas assujetties à la pénalité de 25% si elles adhèrent dans les 30 jours de la fermeture de leur site (ou dépôt en tranchée).
4. À l'article 23, sur quelle base s'établira la répartition.

M. Marcel Catellier, à titre de membre de la Régie, mentionne qu'il va présenter les modifications suggérées.

2002-05-10

5.2.2.4 **Collecte sélective Québec**

- CONSIDÉRANT la résolution no. 2001-11-03 adoptée le 13 novembre 2001 autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande de subvention dans le cadre du «programme municipal» de RECYC-QUÉBEC;
- CONSIDÉRANT QUE ce programme est une initiative de l'organisme «Collecte sélective Québec»;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. MARCEL CATELLIER
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la résolution 2002-11-03 soit modifiée de la façon suivante :

- " - ***CONSIDÉRANT le programme de Collecte sélective Québec "Programme municipal" permet d'obtenir un montant forfaitaire maximal de 9,00\$ par logement desservi;***
- ***CONSIDÉRANT QUE ce montant devra servir à défrayer l'équipement individuel de récupération ainsi que le plan de communication et de sensibilisation;***

***IL EST PROPOSÉ PAR: M. MARCEL CATELLIER
APPUYÉ PAR: M. PIERE THIBAUDEAU***

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la directrice générale soit autorisée à préparer et présenter une demande de subvention à Collecte sélective Québec dans le cadre du programme "Programme Municipal" pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ."

5.3 SCHÉMA EN SÉCURITÉ INCENDIE

5.3.1 DÉPÔT DES SOUMISSIONS

2002-05-11-A

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny a procédé à des appels d'offres pour l'évaluation des réseaux d'aqueducs et également pour l'évaluation des pompes et des autopompes;
- CONSIDÉRANT QUE les 3 soumissions suivantes furent déposées pour l'évaluation des réseaux d'aqueduc, soit :
 - o GTA inc. \$125/borne, +les taxes
 - o BPR Groupe Conseil \$125/borne, +les taxes
 - o DESSAU-SOPRIN inc. \$55/borne, +les taxes
- CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission, soit celle de Dessau-Soprin, totalise un montant de \$13 095,60;
- CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée en ce qui concerne l'évaluation des pompes et des autopompes, soit celle de :
 - o LEVASSEUR inc. \$4831.12, taxes incluses
- CONSIDÉRANT QUE ces évaluations seraient à être effectuées annuellement, ce qui représenterait des coûts annuels importants;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JEAN-PIERRE DESPRÉS
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'on regarde la possibilité d'organiser une formation afin que l'évaluation de ces équipements puisse être réalisée par les municipalités locales afin de diminuer les coûts considérant que ces évaluations seraient annuelles.

ADOPTÉ.

5.3.2 MODIFICATION DU PLAN DE TRAVAIL

Le chargé de projet a pris actuellement du retard sur l'échéancier considérant que la formation sur les risques a eu lieu le 06 mai dernier seulement. Lors de la réunion du comité de sécurité incendie du 07 mai dernier, M. Jacques Vary, responsable du chargé de projet de la MRC de Montmagny au ministère de la Sécurité publique, était également présent et nous a précisé qu'effectivement le ministère avait tardé à donner la formation mais qu'actuellement les MRC de Montmagny, Bellechasse et L'Islet étaient les 3 MRC les plus avancées au niveau du schéma de couverture de risques.

2002-05-11-B

IL EST PROPOSÉ PAR: MME LOUISE DION-ROY
APPUYÉ PAR: M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny accepte l'échéancier de travail modifié pour la réalisation du schéma de couverture de risques et que celui-ci soit transmis au Ministère de la Sécurité publique pour information.

ADOPTÉ.

2002-05-12

5.4 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES

- CONSIDÉRANT QUE l'assureur a fait part des conditions de renouvellement de l'assurance multirisques de la MRC de Montmagny et que la prime d'assurances passe de \$3 375 à \$45 64, taxes incluses. Cependant, la MRC a l'obligation d'avoir un système d'alarme feu/vol relié à une centrale (voir annexe jointe sur les conditions de renouvellement), la protection « Octroi de contrat » est disponible si on paie une prime additionnelle de \$2 909, plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. MARCEL CATELLIER
APPUYÉ PAR: M. GILLES COUTURE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny avise l'assureur qu'elle accepte les conditions de renouvellement au montant de 4 564\$, taxes incluses, pour le renouvellement de l'assurance multirisques de la MRC de Montmagny pour la période du 15 mai 2002 au 15 mai 2003.

Que la MRC de Montmagny avise l'assureur qu'elle n'ajoutera pas la protection « Octroi de contrat » à sa police et que ce montant soit plutôt versé dans une réserve « Assurance » à être prise à même le surplus accumulé administratif de la MRC au montant de \$2 909.

ADOPTÉ.

5.5 POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU

Cet élément est reporté.

Cependant, une demande est déjà entrée provenant de la municipalité de Berthier-surMer.

À SUIVRE POUR LA PROCHAINE SESSION.

5.6 RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX

Après une rencontre avec les organismes partenaires de l'étage, il appert que, sur un horizon de 5 ans avec une vision de 10 ans (considérant les coûts des aménagements potentiellement nécessaires), c'est plus du double de la superficie actuellement laissée vacante par le CJE (838 p.c.) qui serait nécessaire pour les 5 organismes (MRC, CLD, CDEMM, OTCS et CARE). La Commission scolaire prévoit également avoir des besoins en espace supplémentaires pour les 5 prochaines années. Donc, s'il n'y a pas d'agrandissement par l'extérieur, un ou des organismes devront déménager.

4 QUESTIONS À SE POSER DANS L'ÉTUDE DU DOSSIER DES LOCAUX:

- 1) La MRC est-elle intéressée à un partenariat éventuel ?

2) On se limite à regarder nos besoins sur 5 ans et on avise un organisme qu'il devra déménager d'ici quelques mois?

- 3) On regarde d'autres locaux ailleurs?
- 4) Construction d'une nouvelle bâtisse?

2002-05-13

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le comité suivant soit chargé d'étudier ces 4 questions, de surveiller les opportunités et de soumettre des recommandations au conseil des maires:

- M. Pierre Lachance, préfet
- M. Marcel Catellier, maire
- M. Jean-Claude Croteau, maire
- M. Pierre Thibaudeau, maire
- La directrice générale
- Le directeur général adjoint.

ADOPTÉ.

5.7 NOMINATION COMITÉS

5.7.1 BUREAU DES DÉLÉGUÉS

2002-05-14

IL EST PROPOSÉ PAR: M. NORBERT MORIN
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Marcel Catellier soit nommé pour siéger au comité des délégués en remplacement de M. Jacques Dumas.

ADOPTÉ.

5.7.2 COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2002-05-15

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR: M. JEAN-PIERRE DESPRÉS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Norbert Morin soit nommé pour siéger sur le comité de gestion des matières résiduelles en remplacement de M. Jacques Dumas.

ADOPTÉ.

5.7.3 SOLIDE

2002-05-16

IL EST PROPOSÉ PAR: M. MARCEL CATELLIER
APPUYÉ PAR: MME JEANNE-MANCE DUSABLON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE M. Jacques Dumas continue de siéger sur le conseil d'administration de la SOLIDE.

ADOPTÉ.

5.8 ESTRAN - PAIEMENT

2002-05-17

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JEAN-PIERRE DESPRÉS
APPUYÉ PAR: MME LOUISE DION-ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède au 2^e et dernier versement de 9 000\$ dans le projet de l'étude fait à l'Estran.

ADOPTÉ.

5.9 CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE MONTMAGNY

Suite à la rencontre du conseil des maires avec Claude Dumas relativement au Centre d'études collégiales de Montmagny, le préfet et la directrice générale ont rencontré la directrice générale du CÉGEP, Mme Aline Albert, et la directrice générale par intérim du Centre d'études collégiales, Mme Christiane Hardy.

Un nouveau directeur/directrice sera nommé(e) sous peu pour le Centre d'études collégiales à Montmagny.

Des démarches préliminaires pour développer, en collaboration avec l'Hôtel-Dieu de Montmagny, la 1^{ère} année en soins infirmiers. La clientèle du centre étant locale, on leur a suggéré de faire parvenir des infos via la MRC pour les transmettre aux municipalités pour informations dans leur journal local.

2002-05-18

- CONSIDÉRANT l'impact qu'un centre d'études collégiales peut avoir pour la formation et la rétention des jeunes dans le milieu;
- CONSIDÉRANT QUE le Centre d'études connaît actuellement une baisse de clientèle, que les programmes ne seront pas coupés pour le moment et que le Centre d'études a entrepris des démarches préliminaires pour offrir de nouveaux programmes (par exemple, la 1^{ère} année en soins infirmiers en collaboration avec des organismes du milieu);
- CONSIDÉRANT QUE l'établissement de partenariat impliquant plusieurs organismes permet souvent une plus grande visibilité (ou un meilleur rayonnement), le développement ou le maintien d'expertise, etc...

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JEAN-CLAUDE CROTEAU
APPUYÉ PAR: M. JEAN-PIERRE DESPRÉS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny appuie le Centre d'études Collégiales dans ses démarches pour le maintien des services à Montmagny de même que l'établissement de nouveaux programmes (soins infirmiers et multimédia).

QUE l'on demande au Centre d'études collégiales de nous informer de l'évolution des démarches dans l'élaboration des nouveaux programmes.

ADOPTÉ.

5.10 RENCONTRE AVEC M. MICHEL BEAUSOLEIL

M. Michel Beausoleil a présenté un projet-pilote concernant la création d'une agence de presse en Chaudière-Appalaches avec une contribution annuelle demandée de \$0,30 par capita par MRC. Il s'agit d'un projet établi sur 3 ans.

Ce projet sera présenté par M. Beausoleil à la prochaine conférence des préfets.

6. AMÉNAGEMENT

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE SUR LES PRODUCTIONS ANIMALES EN ZONE AGRICOLE

Le coordonnateur à l'aménagement dépose le projet de règlement de contrôle intérimaire sur les implantations de productions animales en zone agricole.

Ce document a fait l'objet d'une étude et d'une recommandation du CCA lors de sa réunion du 8 mai 2002. Les membres du CCA conviennent qu'il pourra y avoir éventuellement des ajustements sur la délimitation des zones de fort impact mais recommande qu'il y ait adoption d'un RCI et qu'au cours de la prochaine année, qu'une négociation municipalité par municipalité soit effectuée.

2002-05-19

- CONSIDÉRANT QUE le CCA recommande l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire déterminant des règles d'implantation des productions animales et des normes d'atténuation des inconvénients des usages agricoles;
- CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a fait parvenir aux MRC des orientations gouvernementales et que le CCA s'est inspiré de ces orientations afin de rédiger le projet de RCI sur les productions animales;
- CONSIDÉRANT QU'un gel des projets concernés par le règlement s'exerce depuis le dépôt de l'avis de motion et qu'il est opportun de maintenir ce gel jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte le règlement 2002-16 de contrôle intérimaire (ci-annexé) sur l'implantation et les activités des productions animales en zone agricole sur le territoire de la MRC de Montmagny.

QUE le règlement de contrôle intérimaire sur l'implantation et les activités des productions animales en zone agricole sur le territoire de la MRC de Montmagny adopté soit envoyé au Ministre des Affaires municipales et de la Métropole pour approbation.

QUE l'adoption du présent RCI comprenne une demande de prolongement du délai de l'effet de gel des usages et activités non conformes au règlement de contrôle intérimaire à être approuvés par le Ministre.

ADOPTÉ.

6.2 PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Afin de procéder à l'adoption du «Premier projet de schéma d'aménagement révisé», chacun des membres du conseil de la MRC a reçu un document de travail colligeant la majeure partie des informations qui feront l'objet du document à adopter à la réunion de juin.

Après l'adoption du «premier projet de schéma d'aménagement révisé», les municipalités, le Gouvernement et divers autres partenaires de la MRC auront l'occasion de se prononcer sur le document.

Les consultations publiques seront tenues après le dépôt d'une deuxième version du schéma d'aménagement révisé qui aura fait l'objet des commentaires des municipalités et du gouvernement.

6.3 MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE À MONTMAGNY

Le projet de modification des normes d'affichage et autres normes dans des zones commerciales de Montmagny est conforme au schéma d'aménagement et doit faire l'objet d'un certificat de conformité.

2002-05-20

- CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 1100-51 amendant le règlement de zonage 1100 afin de modifier des dispositions sur l'affichage dans le règlement de zonage de la Ville de Montmagny;
- CONSIDÉRANT QUE cette modification de la réglementation d'urbanisme est conforme au schéma d'aménagement;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR: MME LOUISE DION-ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la MRC de Montmagny valide la conformité au schéma d'aménagement du règlement 1100-51 modifiant la réglementation de zonage de la Ville de Montmagny et autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour cette modification de la réglementation.

ADOPTÉ.

6.4 MODIFICATION DU TERRITOIRE DES UNITÉS DE GESTION DES APPALACHES

Le gouvernement du Québec procède actuellement à une consultation sur la modification du territoire des unités de gestion ou unités d'aménagement pour l'ensemble de la province.

Le nouveau découpage sera plus conforme aux unités écologiques tout en respectant les limites administratives.

2002-05-21

- CONSIDÉRANT le peu de changements pour l'unité de gestion des Appalaches qui verra agrandir son territoire sur les terres publiques des Etchemins;
- CONSIDÉRANT l'homogénéité du territoire faisant l'objet du futur territoire de l'unité de gestion des Appalaches;

IL EST PROPOSÉ PAR: MME JEANNE-MANCE DUSABLON
APPUYÉ PAR: M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC indique au Gouvernement du Québec qu'elle ne s'objecte pas à la modification de l'unité de gestion des Appalaches.

QUE toutes les précautions soient prises afin que cette modification du territoire ne s'effectue pas au détriment du travail de concertation et d'aménagement effectué par Gestion FORAP et par ses partenaires du milieu forestier.

ADOPTÉ.

6.5 FÊTE DE LA PÊCHE - MRC DE MONTMAGNY ET PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

La Société de la faune et des parcs du Québec a informé le Parc régional des Appalaches et la MRC de Montmagny de leur acceptation de projet d'ensemencement d'ombles de fontaines dans le cadre de la fête de la pêche.

Le coordonnateur à l'aménagement et la responsable de l'aménagement du Parc entreront en communication avec les municipalités participantes au cours des prochaines semaines.

Les membres du conseil de la MRC sont favorables à ce qu'une publicité conjointe de l'événement soit organisée pour annoncer cet événement sur le territoire.

6.6 PROJET DE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX HUMIDES

Le CRECA est responsable d'un projet d'identification des milieux humides sur le territoire des MRC de Montmagny, L'Islet et Les Etchemins. Environ cinq biologistes arpenteront le territoire à la recherche de milieux humides à conserver et proposeront aux propriétaires des protocoles d'engagement à respecter le caractère du milieu (ex. : projets de Canards Illimités).

La municipalité de Saint-Paul-de-Montminy est partenaire du projet et hébergera, à peu de frais, les biologistes pour quatre mois. Le coordonnateur à l'aménagement et le préfet assisteront à la conférence de presse lançant ce projet.

6.7 RAPPORT INSPECTION INTERMUNICIPALE – CAUSE DE LA MUNICIPALITÉ STE-EUPHÉMIE

Le coordonnateur à l'aménagement présente un court rapport sur le travail effectué par l'inspecteur intermunicipal dans le dossier des sangliers de Sainte-Euphémie.

Selon la compréhension qu'il a des actions portées par l'inspecteur intermunicipal, on ne peut juger que son travail n'a pas été effectué correctement. Une rencontre a eu lieu entre le coordonnateur à l'aménagement et le conseil municipal afin de faire le point sur le sujet.

La municipalité a fait parvenir une résolution demandant son retrait de l'entente intermunicipale. La MRC et les municipalités concernées doivent adopter une résolution à ce sujet.

2002-05-22

- CONSIDÉRANT la demande de retrait de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud de l'entente intermunicipale en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à la protection de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR: MME LOUISE DION-ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte le retrait de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud de l'entente intermunicipale en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à la protection de l'environnement.

ADOPTÉ.

2002-05-23

6.8 PARC LINÉAIRE MONK - ASSEMBLÉE ANNUELLE

La MRC de Montmagny est invitée à proposer un représentant à l'assemblée générale annuelle du Parc linéaire Monk.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Jean-Pierre Després représente la MRC de Montmagny à l'assemblée générale annuelle de la Société du Parc linéaire Monk.

ADOPTÉ.

6.9 GESTION PAR BASSIN VERSANT LAC FRONTIÈRE, LAC JALLY

La gestion des cours d'eau étant de plus en plus un sujet d'actualité, le coordonnateur à l'aménagement et la directrice générale sont sollicités afin que la MRC de Montmagny participe à des projets de gestion des cours d'eau par bassin versant.

Après la rivière Noire Nord-Ouest, c'est maintenant le bassin versant du Lac Jally qui suscite l'intérêt des citoyens.

Dès qu'il pourra être disponible pour traiter ces dossiers, le personnel de la MRC de Montmagny pourra s'impliquer avec les autorités et gens du milieu à ces études par bassin versant. Pour l'instant, une lettre sera envoyée aux municipalités concernées afin de prévoir la mise sur pied de comités.

6.10 PLAN DE TRANSPORT CHAUDIÈRE-APPALACHES

Le coordonnateur à l'aménagement a pris connaissance du document «Plan de transport Chaudière-Appalaches». Ce document contient un inventaire détaillé des réseaux de transport en Chaudière-Appalaches.

Chaque municipalité a reçu les orientations proposées dans le plan de transport.

2002-05-24

- CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil de la MRC de Montmagny pour les sujets traités dans le Plan de transport de la région Chaudière-Appalaches;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR: M. JEAN-PIERRE DESPRÉS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny formule les recommandations et commentaires suivants à la direction régionale Chaudière-Appalaches du ministère des Transports concernant le projet de Plan de transport déposé :

1. En général, le plan est un excellent document de connaissance des réseaux de transport et les enjeux du plan sont partagés par la MRC de Montmagny;
2. Il serait toutefois opportun d'ajouter au document du plan de transport les informations et préoccupations suivantes :
 - La carte du **réseau de camionnage** devrait être incluse au plan de transport;

- Les tronçons du réseau routier qui sont à la fois en **mauvais état** et qui créent des **problèmes de sécurité** (ex. : chemin en mauvais état dans une courbe et au sommet d'une montagne) devraient être mis en évidence ;
 - La route 283, sur 6.5 kilomètres de montée sans zone de dépassement (limite de Montmagny et Notre-Dame-du-Rosaire), devrait être ajoutée aux zones présentant des **problèmes de dépassement**;
 - Le profil de la route fait en sorte que des intersections sont cachées (route 283 au nord du village de Notre-Dame-du-Rosaire) et rend ces **zones dangereuses**;
 - Une **zone de poudrière** sur la 283 au nord de la route 216 et une autre zone, à l'est du village de Cap-Saint-Ignace, devraient être ajoutées;
 - Considérant la circulation des véhicules lourds et la situation géographique du village de Notre-Dame-du-Rosaire, cette agglomération devrait être considérée à titre de **traversée d'agglomération problématique**.
3. Les enjeux, orientations et objectifs formulés devraient contenir :
- Un engagement à tenir compte de l'identification d'une priorité par la MRC demandant une **réfection de route pour des fins de sécurité** (ex. : Côte de la 283 au sud de la polyvalente de Saint-Paul);
 - Présenter des **orientations par rapport au transport maritime** et au maintien d'un service de qualité pour desservir les communautés insulaires (Traverse Montmagny-Isle aux Grues);
 - Le MTQ pourrait privilégier des **interventions proposées dans les schémas d'aménagement** en raison de problématiques particulières à corriger (ex. : sécurité dans un village, zone de dépassement des véhicules lourds en corrigeant un profil de route, etc.).

6.11 DOCUMENTS PROMOTIONNELS DU TERRITOIRE

Le coordonnateur à l'aménagement présente les documents promotionnels produits par l'Office du Tourisme, L'ATR Chaudière-Appalaches, le Parc Régional des Appalaches, MONTMAGNY VILLE-MUSÉE, Tourisme Cap-Saint-Ignace, VVAP, l'Isle-aux-Grues, Grosse-Ile et la Société des Traversiers, qui seront distribués pour la saison 2002.

Les représentants de la MRC siégeant à la table de l'Office du Tourisme prennent bonne note du commentaire d'un maire déçu de la visibilité des attraits touristiques de sa municipalité dans une parution de l'organisme.

6.12 DEMANDE DES CONCASSÉS DU CAP

Le chargé de projet en gestion des matières résiduelles a rencontré les responsables des Concassés du Cap qui désirent exploiter une déchetterie (centre de tri des résidus de construction et industriels) à Montmagny (Chemin du golf) sur le site d'une sablière encore en exploitation.

- Le plan de gestion des matières résiduelles doit prévoir ce genre de services;
- La MRC ne peut octroyer une exclusivité à une entreprise privée sans procéder à une offre publique;
- Le projet serait fort utile pour prolonger la durée de vie du site d'enfouissement;
- Le projet profiterait des installations de la sablière;
- Le projet devrait être appuyé à condition qu'il respecte le zonage municipal et qu'il n'empiète pas sur la zone agricole avoisinante;
- Le projet devrait soumettre aussi les interventions qui seront posées afin de ne pas affecter la qualité du paysage du chemin du golf.

2002-05-25

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR: M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie l'entreprise Les Concassés du Cap dans ses démarches visant à mettre en place une déchetterie sur le territoire de la MRC de Montmagny et plus précisément localisée sur le site d'une sablière localisée en bordure du chemin du Golf à Montmagny;

QUE cet appui est conditionnel au respect de la réglementation municipale, qu'il n'empiète pas sur les propriétés en culture voisines et que les matières entreposées n'affectent pas la qualité du paysage du secteur.

ADOPTÉ.

6.13 ENGAGEMENT DU CHARGÉ DE PROJET

Le comité de sélection procédera aux entrevues pour le choix du chargé de projet pour la gestion des boisés privés, le vendredi 17 mai 2002.

2002-05-26

IL EST PROPOSÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que le candidat recommandé par le comité de sélection, formé d'un représentant par entité municipale signataire de l'entente, soit engagé par la MRC de Montmagny après que la direction générale de la MRC de Montmagny ait confirmé que le salaire, les avantages sociaux et les conditions de travail respectent le budget prévu à l'entente et les conditions d'emploi de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

6.14 GESTION DES OIES

Conformément au budget des projets régionaux, le projet des aires de gagnage a été reconduit pour le printemps 2002.

L'aire d'interdiction de chasse est maintenue de Berthier-sur-Mer à Cap-Saint-Ignace dans les champs agricoles. Encore cette année, l'implication de la MRC dans ce projet consiste à identifier les terres où les oies peuvent se nourrir et être observées, et la participation à la fourniture de graines pour qu'il y ait repousse verte sur ces terres et pour orienter les oies des terres agricoles vers les terres agricoles identifiées aires de gagnage.

Le Service canadien de la faune contribue au projet pour une valeur de 1 500\$ en fourniture de petites graines. La MRC a prévu jusqu'à 2 000\$ pour la gestion des oies dans le budget 2002.

2002-05-27

IL EST PROPOSÉ PAR: M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR: MME LOUISE DION-ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe financièrement, d'une manière équivalente au projet des aires de gagnage pour 2002, soit 1 500\$ pour compléter l'achat de graines et pour compléter le travail de repoussage des oies vers les aires de gagnage.

ADOPTÉ.

7. CORRESPONDANCES

7.1 CRCD – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

2002-05-28

- CONSIDÉRANT QUE le mandat de MM. Pierre Lachance et Jean-Claude Croteau au sein du conseil d'administration du CRCD prend fin en juin 2002;

IL EST PROPOSÉ PAR: MME LOUISE DION-ROY
APPUYÉ PAR: M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny nomme M. Pierre Lachance et M. Jean-Claude Croteau sur le conseil d'administration du CRCD et que M. Pierre Lachance soit également nommé pour siéger sur le comité exécutif du même organisme.

ADOPTÉ.

7.2 RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

Depuis le 1^{er} avril 2002, toutes les municipalités du Québec sont tenues d'informer la Régie du bâtiment du Québec de **toutes** les demandes de permis de construction: qu'il s'agisse de construction neuve, de transformation, d'agrandissement ou d'addition à un bâtiment (de tout type).

La municipalité doit transmettre cette information dans les 5 jours suivant la demande.

2002-05-29

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR: M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'on avise le gouvernement que cette nouvelle demande constitue une tâche additionnelle pour nos employés et que l'on dénonce très fortement le rôle de surveillant que l'on veut faire jouer aux municipalités.

ADOPTÉ.

7.3 COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (CAP-ST-IGNACE)

Demande de commandite de 150\$ pour la tenue annuelle de la Journée internationale de l'environnement le 5 juin prochain.

L'année dernière, la MRC avait contribué en échange de temps et d'expertise pour le projet de compostage résidentiel.

2002-05-30

IL EST PROPOSÉ PAR: MME JEANNE-MANCE DUSABLON
APPUYÉ PAR: M. GILLES COUTURE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny contribue pour une somme de \$150 pour la tenue de la journée annuelle de l'environnement du Comité de l'environnement de Cap-St-Ignace en échange de services pour la formation en compostage résidentiel de la MRC de Montmagny, tel que convenu en 2001.

ADOPTÉ.

2002-05-31

7.4 MINISTÈRE DES RÉGIONS

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JEAN-PIERRE DESPRÉS
APPUYÉ PAR: M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny autorise le préfet à signer l'addenda à l'entente de gestion – Appui aux initiatives en milieux ruraux (financement de projets découlant de l'enveloppe dédiée à l'appui des initiatives en milieux ruraux) du ministère des Régions.

ADOPTÉ.

7.5 CORPORATION DE MISE EN VALEUR DE GROSSE-ILE

7.5.1 NOMINATIONS CORPORATION DE MISE EN VALEUR DE GROSSE-ILE

2002-05-32

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Jeanne Boulanger, Mme Louise Dion-Roy et M. Jean-Claude Croteau soient les membres nommés par la MRC de Montmagny pour siéger sur la Corporation de mise en valeur de Grosse-Île.

ADOPTÉ.

7.5.2 DEMANDE DE MAINTIEN DE L'IMPLICATION DE LA COMMUNAUTÉ AU DÉVELOPPEMENT ET À LA GESTION DE GROSSE-ÎLE

2002-05-32A

- CONSIDÉRANT la position de Parcs Canada de moins impliquer la Corporation de mise en valeur de la Grosse-Île dans les activités d'accueil sur le site du lieu historique national du Canada de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais;
- CONSIDÉRANT la volonté des représentants de la Corporation de mise en valeur et des représentants régionaux qui désirent maintenir les relations sociales et économiques entre la région de Montmagny et le site national historique;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JEAN-PIERRE DESPRÉS
APPUYÉ PAR: M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny dénonce la mise de côté de la Corporation pour la mise en valeur de la Grosse-Ile dans l'offre de services à la clientèle et la diminution des relations entre Parcs Canada et les intervenants de la région de Montmagny.

ADOPTÉ.

7.6 CRSBP

Demande un représentant du monde municipal.

7.7 SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC

Demande de renouvellement de la contribution annuelle de 150\$.

2002-05-33

IL EST PROPOSÉ PAR: M. MARCEL CATELLIER
APPUYÉ PAR: M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la MRC de Montmagny renouvelle la cotisation annuelle à Solidarité rurale au coût de \$150.

ADOPTÉ.

7.8 COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2002

2002-05-34

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la liste des comptes suivants du mois d'avril 2002 soit approuvée :

N° CHÈQUE	MONTANT	NOM DU FOURNISSEUR
C220159	77,79\$	LABRECQUE NANCY
C220160	26,25	GOULET JOCELYN
C220161	68,35	SIMONEAU DANY
C220162	217,80	PILOTE NICOLAS
C220163	602,83	LACHANCE PIERRE
C220164	224,00	FONDS REGISTRES MIN. JUSTICE
C220165	3 387,65	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C220166	461,02	COMM.SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
C220167	277,88	BUREAUTIQUE COTE-SUD ENR.
C220168	8755,57	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
C220169	132,98	GRAPHICA IMPRESSION
C220170	62,80	COOP. JOURNAL L'OIE BLANCHE
C220171	50,00	MUN. DE L'ISLE-AUX-GRUES
C220172	110,42	DUTECH-MATERIEL D'ART APPLIQUÉ
C220173	436,53	MICROPLUS COTE-SUD
C220174	297,91	IMPRIMANTE RIVE-SUD
C220175	150,00	FONDATION HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY

C220176	391,49	CCL (FORMULES D'AFFAIRES)
C220177	720,00	AGENCE MISE VAL. FORETS PRIV.
APPALACHES		
M220178	78,00	FONDS REGISTRES MIN. JUSTICE
M220179	106,84	SOC. CANADIENNE POSTES
M220180	109,05	SOC. CANADIENNE POSTES
M220181	493,90	SOC. CANADIENNE POSTES
C220182	97,85	LABRECQUE NANCY
C220183	440,91	RACINE DANIEL
C220184	14,00	PATRY FRANCE
C220185	248,70	SIMONEAU DANY
C220186	749,74	PILOTE NICOLAS
C220187	99,91	DION-ROY LOUISE
C220188	3632,57	COMMISSION SCOLAIRE COTE-DU-SUD
C220189	720,67	C. POP.DESJARDINS MTGNY (TÉLUS)
C220190	5338,50	REVENU Canada
C220191	8698,82	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC
C220192	745,48	LA LAURENTIENNE/IMPÉRIALE
C220193	51,04	À LA RIVE INC.
C220194	78,99	C. POP. DESJ. MTGNY (TÉLUS-MOBILITÉ)
C220195	39,61	FÉD. QUÉBÉCOISE MUNICIPALITÉS
C220196	160,00	LA CAPITALE – GESTION FINANCIÈRE
C220197	171,96	COMM. ADM. REG. RETRAITE ET ASS.
C220198	456,59	MINISTRE REVENU QUÉBEC (TPS/TVQ)
C220199	2500,00	SOC. PARC LINÉAIRE MONK
C220200	258,81	CORP. INFORMATIQUE BELLECHASSE
C220201(ANNULÉ)	8000,00	OFFICE TOURISME CÔTE-DU-SUD
C220202(ANNULÉ)	500,00	CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY
C220203	50,00	MUN. DE BERTHIER-SUR-MER
C220204	84,12	DUTECH-MATÉRIEL D'ART APPLIQUÉ
C220205	499,38	IMPRIMANTE RIVE-SUD
C220206	50,00	MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-RIV.-DU-SUD
C220207	389,66	CONEX SYSTEME DE BUREAU
C220208	107,04	PETITE CAISSE (NANCY LABRECQUE)
C220209	9500,00	PARC RÉGIONAL APPALACHES (AMÉN.)
C220210	110,72	LA MARITIME – SERV. FIN. FILLION & ASS.
C220211	86,26	CORUS ENTERTAINMENT INC.
C220212	92,02	ANNE-MARIE BERTHIAUME, GRAPH.
C220213	92,02	RESTAURANT 51
M220214	230,05	ORDRE ÉVAL. AGRÉÉS QUÉBEC
M220215	8500,00	CLD MRC DE MONTMAGNY

TOTAL : **70025,48\$**

ADOPTÉ.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 70 025,48\$.

Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 7 MAI 2002

Le conseil des maires prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 7 mai 2002.

9. RAPPORT DE COMITÉS

9.1 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le 08 mai dernier, le comité a rencontré le candidat proposé par la SQ après analyse des candidatures reçues : il s'agit de M. Rémi Richard. Ce dernier est actuellement responsable du poste de la SQ dans la MRC de Kamouraska et il a une expérience d'intégration de poste de Sûreté municipale à la SQ.

Après discussions avec le candidat sur les préoccupations du milieu en matière de sécurité publique et sur les attentes du milieu d'avoir une réelle police de proximité avec un plan de travail et des actions concrètes, et après échanges entre les membres du comité sur ce choix, le comité informe les responsables de la SQ qu'ils acceptent le candidat proposé.

Celui-ci devrait entrer en fonction relativement rapidement mais aucune date n'a été confirmée pour le moment.

10. VARIA OUVERT

10.1 UPA

M. Lachance informe le conseil des maires qu'il ira à la soirée d'information de l'UPA le 5 juin 2002 à 19h00.

10.2 LETTRE DE REMERCIEMENTS DU CLSC POUR LA VACCINATION HÉPATITE C

Le conseil des maires de la MRC de Montmagny demande qu'une lettre de remerciements soit transmise au CLSC de Montmagny afin de les remercier pour la campagne de vaccination concernant l'hépatite C.

10.3 TERRES PUBLIQUES

Dans le cadre du pacte fiscal, il était question de subvention relativement aux terres publiques, le conseil des maires demande d'avoir plus d'informations à ce sujet.

10.4 MANOIR DES ÉRABLES ET CROISIÈRES LACHANCE – GRANDS PRIX DU TOURISME QUÉBÉCOIS

Le conseil des maires de la MRC de Montmagny demande qu'une lettre de félicitations soit transmise au Manoir des Érables pour leur mention Or, et également à Croisières Lachance pour leur mention Bronze, afin de les féliciter pour ces prix remportés aux Grands Prix du Tourisme Québécois.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LA PRÉSENTE SESSION SOIT LEVÉE À 22H30.

ADOPTÉ.

2002-05-35

Pierre Lachance, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.

